

Chroniques Ville-Port 2005 – 2012

Jean Lacoursière, Québec

« *Le port de Québec, c'est pas chez nous* »
— Une conseillère municipale de Québec, février 2011

Mai 2012

Table des matières

Qu'est-ce que le Port de Québec?	5
Le port de Québec: peut-on vraiment s'en vanter?	6
Pourquoi tant de projets littoraux chaotiques ?	8
Baignade dans le fleuve - Pourquoi pas maintenant?.....	10
Un beau cadeau du 400e vite récupéré.....	12
Le marchandage avorté d'un legs du 400 ^e de Québec	14
La métamorphose de Québec.....	18
Remblayer le fleuve à Québec pour contrer la crise	19
Un débat demandé sur la vocation du bassin Louise	21
En l'honneur d'un visionnaire.....	22
Près du fleuve, jusqu'où le maire de Québec se sent-il encore « chez lui »?	23
Parc-plage Jacques-Amyot au bassin Louise de Québec - Une chance inouïe	27
Déficit démocratique au bassin Louise	30
Des images séduisantes, mais un bon investissement?	31

Qu'est-ce que le Port de Québec?

Les infrastructures portuaires de Québec sont gérées par l'Administration portuaire de Québec (APQ) depuis le 1er mars 1999. L'APQ est un organisme fédéral autonome. Son conseil d'administration est composé de sept membres. De ce nombre, un administrateur est nommé par le Gouverneur en conseil sous recommandation du ministre des Transports du Canada; quatre sont nommés par le Gouverneur en conseil en consultation avec les utilisateurs du port; un sixième administrateur est nommé par le gouvernement provincial et le septième administrateur est nommé par la municipalité.

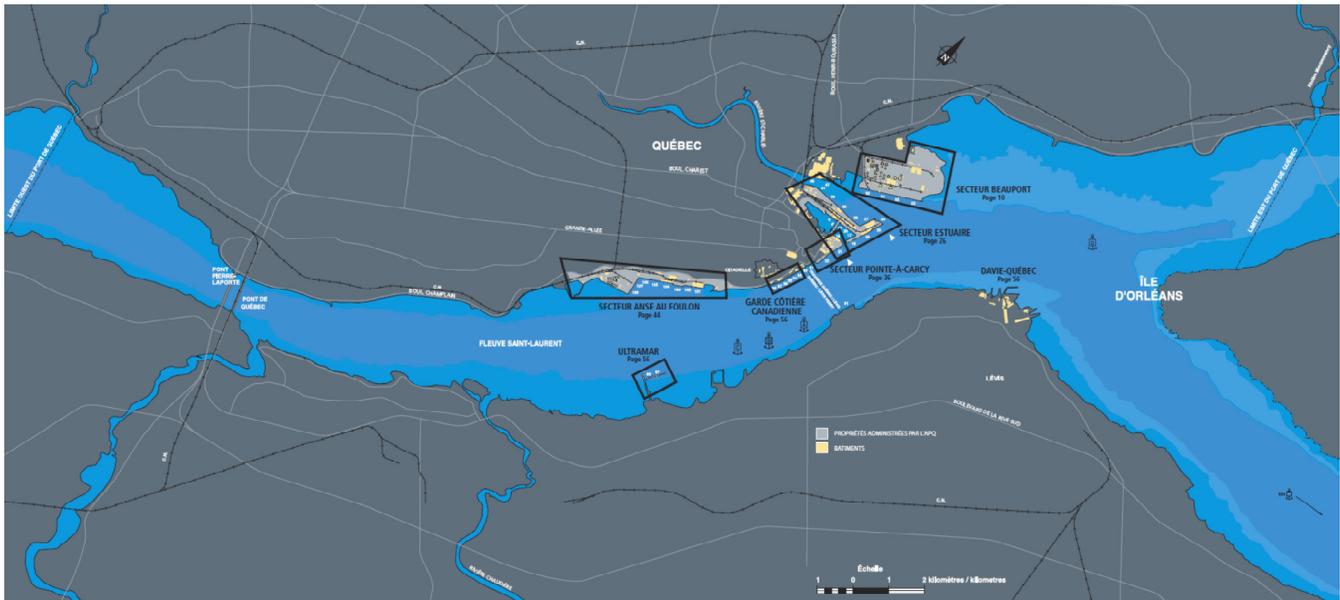
La mission de l'Administration portuaire de Québec consiste à favoriser et à développer le commerce maritime, à servir les intérêts économiques de la région de Québec et du Canada et à assurer sa rentabilité dans le respect de la communauté et de l'environnement.

L'annexe « A » des Lettres patentes de l'Administration portuaire de Québec décrit ainsi les eaux navigables du Port :

Pour l'application de la présente loi, le port de Québec comprend :

a) le fleuve Saint-Laurent et ses rives jusqu'à la ligne des hautes eaux, entre une ligne tirée à partir de la culée occidentale du pont routier qui traverse l'embouchure de la rivière du Cap Rouge, dans une direction S. 15° E. astronomique, jusqu'à l'intersection avec la ligne des hautes eaux sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, ainsi qu'une ligne tirée sur le chenal nord de l'île d'Orléans, à partir du côté est de l'embouchure de la rivière Montmorency, en droite ligne avec l'église catholique romaine de la paroisse de Sainte-Pétronille, sur l'île d'Orléans, et une ligne tirée sur le chenal sud de l'île d'Orléans, à partir de la pointe Saint-Jean (46°55'39" N, 70°52'48" O) jusqu'à la pointe Saint-Michel (46°53'27" N, 70°53'02" O), sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent;

b) les parties de tous les tributaires qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent, entre ces lignes, jusqu'où monte la marée.



Eaux navigables du Port de Québec (voir Annexe « A » des Lettres patentes). Terrains portuaires encadrés : Anse-au-Foulon, Quai Ultramar, Garde côtière canadienne, Pointe-à-Carcy, Estuaire, Beauport.

Le port de Québec: peut-on vraiment s'en vanter?

Jean Lacoursière, Québec

Publié partiellement dans le Journal de Québec le 13 septembre 2005

L'Administration portuaire de Québec (l'APQ) a annoncé à l'automne 2004 que si la tendance se maintenait, le port de Québec allait bientôt dépasser celui de Montréal pour le tonnage de marchandises traitées. Cette annonce à résonance positive suit une année 2004 marquée par la visite du Queen Mary II et une augmentation du nombre de navires de croisières déchargeant les touristes et leur argent dans les rues de Québec. Cet achalandage au port génère de la fierté chez une partie de la population, ce que ne manque pas de cultiver l'APQ à l'aide d'imposantes campagnes de publicité dont celle de l'été 2004 qui avait comme slogan : « Le port de Québec, chacun peut s'en vanter ». Mais se vanter de quoi, au juste? Même un an plus tard, cette question mérite encore d'être posée, surtout maintenant en plein débat sur le sort de l'Agora de Québec.

Il convient avant tout de féliciter l'APQ pour son dynamisme. Il est clair que la visite de bateaux de croisière est une chose globalement positive pour la ville de Québec. Les croisiéristes dépensent de l'argent à Québec, même si beaucoup d'entre eux mangent et dorment sur leur navire. Disons donc bravo à l'APQ, sans toutefois être complaisant. En effet, la population ne s'attend à rien de moins de la part du gestionnaire d'une bande littorale qui est fondamentalement une propriété publique. L'APQ ne fait pas un cadeau à la population de Québec en accueillant les croisiéristes à Québec. Elle fait simplement son devoir. Quant à l'accroissement du transbordement maritime en face de Québec, des emplois y sont évidemment associés bien que leur nombre par hectare soit faible comparé à d'autres types d'activités (par exemple, Ubisoft créera bientôt 200 emplois à Québec). On peut aussi douter de la nécessité de tenir, et encore plus de vouloir accroître, ce genre d'activité en face de Québec, contrairement à la tendance mondiale voulant que les activités portuaires se développent en périphérie et non au pied des villes. Le développement futur du port de Montréal à Contrecoeur est un exemple de cette tendance.

Il est maintenant raisonnable de se poser la question suivante: quelles jouissances dignes de vantardise l'APQ permet-elle à la population de Québec? Quiconque se pose cette question réalise qu'il est difficile d'y répondre. En cherchant, on pense aux « hot-dogs partys » gratuits lors de la venue de gros paquebots, ou à la marina du bassin Louise qui ne profite cependant qu'à une petite poignée de plaisanciers. L'APQ héberge aussi l'Agora de Québec, qui toutefois fermera vraisemblablement boutique en 2006. Malgré les plaintes répétées des résidents des alentours face au bruit des concerts rocks, il aura fallu celles des croisiéristes pour que l'APQ remette en question la pertinence d'un tel lieu pour des concerts rocks en plein air.

Suite à l'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau de baignade au cours des dernières années, plusieurs sondages ont démontré qu'une majorité de la population de Québec désire avoir un meilleur accès au fleuve, en particulier pour jouir de l'eau du fleuve et de ses plages. Devant ce fait, il est clair que la magnifique plage de la baie de Beauport est l'objet d'une grande fierté chez la population, bien qu'elle demeure étonnamment peu connue malgré son immense beauté. Or, l'APQ persiste à affirmer la nécessité de remblayer une partie de ce magnifique plan d'eau afin d'y construire un terminal de transbordement de vrac solide. Non seulement l'irréversibilité de ce geste le rend-il hautement questionnable du point de vue de nos lois environnementales, mais les montagnes de vrac et les grues briseraient la beauté du site pour ses utilisateurs et pour la ville de Québec, dont la splendeur émerveille les croisiéristes au tournant de l'île d'Orléans. Ce projet de remblaiement dans la baie de Beauport refait surface régulièrement depuis vingt ans. Il pend telle une épée de Damoclès au-dessus de la plus belle plage à Québec, où l'eau y est maintenant baignable les trois-quarts du temps, empêchant de l'aménager comme un site de ce genre le mériterait dans n'importe quelle autre ville.

Un autre dossier démontre combien l'APQ n'est pas en phase avec la population de Québec. L'APQ a récemment annoncé le projet *Phénix*, qui consiste à construire une salle de spectacles nouveau genre en forme de tipi indien à l'extrémité du bassin Louise. Or il existe sur la table, depuis le début des années quatre-vingts, un magnifique projet de plage urbaine à l'extrémité du bassin Louise dont la population locale, les plaisanciers de la marina et les croisiéristes pourraient jouir pour des générations à venir. Ce projet de plage urbaine au bassin Louise était d'ailleurs une promesse

du gouvernement fédéral au début des années quatre-vingts. En hiver, cette plage deviendrait une superbe patinoire facile d'entretien. Comme il serait agréable d'aller au Marché du Vieux Port et de pouvoir ensuite pique-niquer sur la plage ou se baigner! Ce projet est beaucoup plus rassembleur, durable et abordable que la construction d'une salle de spectacle utilisant une technologie qui sera désuète dans quelques années. Pourtant, l'APQ persiste à ignorer le projet de plage urbaine.

La présence de ports est essentielle à la vitalité économique de l'ensemble du pays, et non à celle d'une ville en particulier. Ainsi, les infrastructures nécessaires à l'augmentation du transbordement maritime n'ont pas à être construites en face de Québec à coups de remblaiement dans la baie de Beauport. Similairement, il faut être étroit pour préférer la construction d'une salle de spectacle sur un site qui pourrait devenir une plage et une patinoire urbaines utilisables par toute la population, au cœur d'une des plus belles villes au monde. Les plages sont difficilement aménageables loin des plans d'eau. Ce n'est pas le cas des salles de spectacles.

Il est grand temps que l'APQ respecte la Loi maritime du Canada, qui l'oblige à « tenir compte des facteurs d'ordre social, économique et environnemental » dans l'utilisation des sols dont la gestion lui est confiée.

Le ministre des Transports du Canada, M. Jean Lapierre, a affirmé en janvier dernier qu'il n'entendait pas s'interposer entre l'APQ et la ville de Québec en ce qui concerne le choix des projets qui procureront le meilleur accès au fleuve tant désiré par les citoyens, ceci à l'approche du 400^{ième} anniversaire de la fondation de Québec. Devant le manque de vision des non élus qui gèrent les terrains publics du port, cette position est inquiétante. Le ministre est peut-être en train de manquer une belle occasion de poser des gestes dont il pourrait se vanter pour les décennies à venir.

Pourquoi tant de projets littoraux chaotiques ?

Jean Lacoursière, Québec

Publié dans Le Soleil le 28 juillet 2007 et Le Devoir le 30 juillet 2007

Malgré les erreurs passées, le développement anarchique des berges de Québec et de Lévis persiste. Voici trois exemples actuellement sur les planches à dessins : la ranimation de la plage de l'Anse-au-Foulon, malgré son éloignement du quartier touristique, l'espace restreint au pied de la falaise, le fort courant du fleuve à cet endroit et l'existence d'un projet de plage rassembleur au centre-ville (bassin Louise); la construction de deux quais par le Port de Québec à même la baie de Beauport, pour augmenter le transbordement de vrac en plein visage de la plage léguée pour le 400^e de Québec; la construction du terminal méthanier Rabaska. La cause de cette improvisation est l'absence d'un cadre législatif, qui nous obligerait en tant que nation à se doter d'un plan d'aménagement de ces zones particulièrement précieuses que sont les berges des lacs, cours d'eau et océans. Chaque exemple cité plus haut pourrait faire l'objet d'un article, mais regardons ici le cas de Rabaska.

Le feu vert du BAPE pour Rabaska est sans surprise. Un port méthanier est un port méthanier, une infrastructure située au bord de l'eau. On sait que ce port méthanier contribuera à augmenter les émissions de gaz à effet de serre du Québec. Plusieurs ports méthaniers existent à travers le monde. Si le BAPE considère le risque d'un accident majeur comme négligeable, la conclusion devient favorable. Les enjeux que sont les besoins énergétiques du Québec (*a-t-on besoin de terminaux méthaniers?*), le respect du protocole de Kyoto (*pourrait-on obtenir l'énergie autrement?*) et la gestion intégrée des berges du fleuve (*si c'est vraiment nécessaire, on le met où?*) ne sont pas considérés parce qu'ils sont au-delà des compétences du BAPE. L'occasion d'affaires l'emporte, occasion aussi pour la Ville de Lévis qui décide seule de l'aménagement d'une zone précieuse pour tous les citoyens du Québec.

Beaucoup de gens favorables à Rabaska évoquent la nécessité du progrès. Or, le progrès réside plutôt dans une gestion intégrée des berges du fleuve. Le Canada accuse en ce domaine 40 ans de retard par rapport aux États-Unis. Il n'existe ici aucune loi fédérale ou provinciale qui force nos gouvernements à se doter de programmes afin que les valeurs écologiques, patrimoniales, esthétiques, récréatives, économiques et stratégiques des berges soient protégées pour le bien de tous les citoyens sans exception.

Les Étatsuniens ont depuis longtemps reconnu la grande valeur écologique des territoires côtiers (océans et Grands lacs), au point de les protéger du développement chaotique à l'aide de législations. Par exemple, grâce au *McAteer-Petris Act*¹ de 1965, seule l'extrême nécessité autorise un remblaiement dans la baie de San Francisco, cette perte devant être compensée par une restauration d'habitats ailleurs dans la baie. Sans cette loi, ce magnifique plan d'eau de la superficie du lac Saint-Jean serait peut-être devenu un chenal, car on le remplissait alors au rythme de 9 kilomètres carrés par année.

En 1972, le Congrès étatsunien vota le *Coastal Zone Management Act*², qui déclare l'importance des zones côtières pour la prospérité de la nation et incite les états côtiers à se doter d'un plan de gestion intégrée des berges. Ce plan doit entre autre garantir des accès publics pour usages récréatifs, un privilège chez nous. Aujourd'hui, tous les états côtiers possèdent un plan de gestion intégrée de leurs littoraux. A cette fin, la Californie vota en 1976 le *California Coastal Act*³, qui déclare entre autres que la côte est une zone naturelle distincte, unique et vitale pour tous les citoyens, qu'elle constitue un écosystème fragile et que la protection permanente de ses ressources naturelles et paysagères est d'une importance capitale pour les résidents actuels et futurs de l'état et du pays. Il sera étonnant pour un québécois d'y lire aussi que les accès publics aux berges et les possibilités d'usages récréatifs doivent non seulement être protégés, mais maximisés! Toutes ces lois déclarent également que la participation du public à l'élaboration des politiques de gestion du littoral est absolument essentielle. Quiconque jette un oeil sur les lois de nos voisins du sud s'aperçoit que le territoire côtier y est géré avec une cohérence à la mesure de son importance pour la nation entière. Le même constat pourrait être fait pour la France.

Comme le démontre la complicité entre la Ville de Lévis et les promoteurs de Rabaska, ou le statut *d'état dans l'état* du Port de Québec, le terreau demeure fertile pour le développement chaotique des rives du fleuve. L'absence de lois

encadrant ce développement en est la cause fondamentale⁴. Le BAPE ne suffit pas. N'en déplaise à ceux qui sacralisent le BAPE lorsqu'il tranche en leur faveur, la pression populaire demeure un recours légitime et démocratique pour changer le cours des affaires sur les rives du fleuve.

Références

¹ <http://www.bcdc.ca.gov/index.php?p=78&more=1&page=1>

² http://coastalmanagement.noaa.gov/about/media/CZMA_10_11_06.pdf

³ <http://www.coastal.ca.gov/coastact.pdf>

⁴ Navarro, N.G., *Public waterfront access : A comparison of integrated coastal management in Canada and the United States*, Report no. 264, School of resource and environmental management, Simon Fraser University, June 2000. (disponible sur <http://www.rem.sfu.ca/pdf/navarro.pdf>)

Baignade dans le fleuve - Pourquoi pas maintenant?

Jean Lacoursière, Québec

Publié dans Le Devoir le 6 août 2007

A Québec, la baignade en eau libre sera apparemment interdite tant et aussi longtemps que des bassins de rétention ne retiendront pas la totalité des eaux usées lors de fortes pluies. Devant coûter environ 40 millions \$, il semble que ces bassins ne seront pas construits avant 2010, cela n'excluant pas après 2010. Se sera alors écoulée presque une génération depuis la mise en fonction des stations de traitement des eaux usées. Il serait dommage que le retour au fleuve tant promis demeure une activité au sec, purement contemplative.

L'approche du *rien avant les bassins* est la conséquence de la prudence de l'Administration municipale et de la Direction régionale de santé publique voulant qu'une plage de Québec ne puisse accueillir la baignade tant que le critère de qualité de l'eau (concentration de coliformes fécaux inférieure à 200 UFC/100 ml) ne sera respecté 100 % du temps. Cette prudence les honore, mais les études disponibles et la gestion des plages ailleurs dans le monde invitent à se demander si elle est exagérée.

Des indicateurs instantanés de contamination fécale

Une mesure de qualité de l'eau de baignade s'effectue par culture bactérienne et donne des résultats seulement 24 heures après un prélèvement. Cette méthode est inutilisable lorsque la qualité de l'eau d'une plage varie d'un jour à l'autre, comme aux plages de Beauport et Jacques-Cartier. Cette difficulté n'est toutefois pas insurmontable, comme le suggèrent les résultats d'études effectuées entre 2002 et 2005. Des indicateurs instantanés de contamination fécale ont été mis au point qui permettraient d'ouvrir la baignade d'une manière réduisant grandement les risques pour les baigneurs par rapport à une ouverture en tout temps.

A la plage de Beauport, la contamination est fortement corrélée à la turbidité de l'eau et aux précipitations de la veille, deux paramètres mesurables instantanément. A la plage Jacques-Cartier, les précipitations mesurées la veille à l'aéroport Jean-Lesage¹ pourraient servir d'indicateur. Le graphique ci-dessous, extrait d'une étude de 2004², superpose la concentration de *E.Coli* à la plage Jacques-Cartier aux précipitations à l'aéroport durant l'été 2004 (excluant les weekends). La correspondance entre les pics de contamination et de précipitations se passe de commentaires. Ces mesures ont été faites avant la mise en service des bassins de rétention dans l'ouest de la ville.

Une plage, ça s'ouvre et ça se ferme

Plusieurs villes du monde ne boudent pas la baignade malgré la qualité bactériologique très variable de l'eau. L'ouverture de la plage du Parc de l'île Saint-Quentin, à Trois-Rivières, s'est faite graduellement. L'indicateur instantané de contamination est la conductivité électrique de l'eau, qui permet de vérifier que la plage est mouillée par le Saint-Maurice et non le Saint-Laurent. Un site internet³ indique si la plage est surveillée, avec la mesure la plus récente de la qualité de l'eau par culture bactérienne. A Hong-Kong, un site internet⁴ donne les plus récentes mesures de qualité de l'eau et explique l'effet des précipitations. Des panneaux sur la plage recommandent aux gens d'éviter la baignade durant trois jours après une forte pluie. L'État de New South Wales, en Australie, est le plus intéressant vu le lien très fort qui existe entre les Australiens et la mer. Un site internet⁵ et une ligne sans frais estiment la qualité de l'eau en se basant sur les précipitations. Là aussi, les déversements d'eaux usées non traitées lors de fortes pluies sont la principale cause de contamination. Le 29 juillet 2007, l'avis était "*Pollution unlikely*". On explique en détail les maladies que la baignade peut causer ainsi qu'une foule de trucs pour juger soi-même de la qualité de l'eau (météo, eau brunâtre, objets en suspension, etc.). A la question « *Comment puis-je savoir si l'eau est propre à la baignade* », le site répond: "*You are the best person to decide when it is safe to swim at a particular beach.*"

Trois plages dans la grande ville de Québec: à l'est, au centre et à l'ouest

Au centre, le projet de plage au Bassin Louise prévoit un traitement de l'eau du fleuve avant son entrée dans le futur bassin public. Seuls les fonctionnaires fédéraux du Port de Québec empêchent d'y aménager une plage, alors que le projet est populaire et que la moitié du bassin est inutilisée. S'y baigner est passible d'un maximum de 500 \$ d'amende ou de deux mois de prison.

L'eau des plages de Beauport (plage Est) et Jacques-Cartier (plage Ouest) est propice à la baignade 70 - 80 % du temps. En 2004, leur potentiel de baignade a été jugé « *Très bon* » dans une étude⁶ du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (le potentiel de l'Anse-aux-Foulons était « *Bon* »). En reportant sans cesse la baignade sous prétexte qu'il manque des bassins de rétention, on est prudent, mais on exprime aussi clairement le fait que l'eau y est sécuritaire par temps sec. Pas parfaite, mais *baignable*, selon le critère de qualité reconnu (200 UFC/100 ml). Avec les risques connus sur la santé que cela comporte.

Ainsi, pourra-t-on interdire longtemps à un adulte de se baigner lorsque celui-ci a les deux pieds dans l'eau claire sous un chaud soleil d'été, en pleine période de temps sec?

Références

¹ http://weatheroffice.gc.ca/city/pages/qc-133_metric_f.html

² Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches. *Potential de baignade de la plage Jacques-Cartier. Modélisation de la qualité des eaux*, août 2005, 29 pages.

³ <http://www.ilesaintquentin.com/portail/index.aspx>

⁴ http://www.epd.gov.hk/epd/english/environmentinhk/water/beach_quality/bwq_home.html

⁵ <http://www.environment.nsw.gov.au/beach/>

⁶ http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/baignade/Plages2004/Rapport.pdf

Un beau cadeau du 400e vite récupéré

Jean Lacoursière, Québec

Publié dans Le Soleil le 15 janvier 2008

Vous voulez nous envoyer à Tombouctou! Par cette boutade, le président du C.A. du Port de Québec, Yvon Bureau, mettait fin à l'intervention d'un citoyen lors de l'assemblée annuelle du Port le 19 juin dernier. L'intervenant suggérait les ports en aval de Québec, comme Gros-Cacouna, pour éviter la construction des quais de vrac adjacents au site de Beauport légué pour le 400^e.

La référence à Tombouctou n'est pas anodine. Elle révèle combien la notion de gestion intégrée du littoral est un concept étranger aux dirigeants du port et à nos gouvernements. Pour tendre vers le développement durable des zones côtières, la planification des usages doit considérer le littoral dans son ensemble et tenir compte des impacts sociaux, économiques et environnementaux sur les générations futures. Contrairement aux États-Unis et à l'Europe, cette vision est ici absente. Les remous causés par le choix de Lévis pour Rabaska en sont une manifestation.

Gros-Cacouna a déjà été une bonne idée

En 1977, les gouvernements provincial et fédéral ont analysé le potentiel de Gros-Cacouna comme superport de vrac solide. Le rapport d'étude¹ comparait le potentiel de Québec (Beauport) et Gros-Cacouna, comparaison pouvant se lire en pensant aux autres ports en eau profonde (Port-Cartier, Sept-Îles). Le site de Gros-Cacouna n'ayant pas de restrictions à la taille des navires et offrant de meilleures possibilités d'espace, le rapport recommandait de *«retenir Gros-Cacouna comme superport éventuel lorsque [...] le port de Québec, amélioré selon la première phase, ne pourra plus suffire à la demande»*. Cette «première phase» était de prolonger les quais actuels jusqu'à l'extrémité de la péninsule de Beauport, sans plus. En 2007, le Port vise plus loin.

Le cadeau du 400^e comme monnaie d'échange

L'Administration portuaire de Québec (APQ) et la Ville viennent de signer un protocole² engageant la Ville à *«appuyer l'APQ dans ses démarches [...] pour la construction de deux quais d'une longueur totale de 610 mètres, et [...] d'un arrière-quai [...] ayant approximativement 375 mètres de profondeur»*. Ce protocole attend toujours l'approbation du provincial. Cette plate-forme industrialo-portuaire serait un prolongement, à même le fleuve, de la moitié sud de la péninsule de Beauport. Pour le cadeau du 400^e, les effets seraient choquants: réduction de moitié de la plage et panorama fluvial balaféré.

La fusion d'administrations portuaires est possible

La compétition entre les ports force les fonctionnaires de l'APQ à envisager le transbordement maritime dans la seule perspective exiguë des berges de Québec. S'il est normal de s'appuyer sur les impacts économiques extra-régionaux pour justifier des activités portuaires, il serait également normal de considérer les infrastructures portuaires extra-régionales pour réaliser ces activités. À propos, depuis 2007, la Loi maritime du Canada permet la fusion d'administrations portuaires afin que des sites exceptionnels comme les battures de Beauport ne soient sacrifiés à cause d'une compétition stérile entre ports. Pourquoi ne pas fusionner le Port de Québec à un port en aval, pour réduire la pression industrialo-portuaire sur les berges de Québec et créer des emplois en région?

Trente ans plus tard, un constat encore plus clair

Remontons à Québec en 1977. Le développement durable n'existait pas. Les hautes technologies et les services financiers n'avaient pas l'importance économique d'aujourd'hui. L'industrie touristique non plus, avec ces 90000 croisiéristes jouissant du coup d'oeil au tournant de l'île d'Orléans. Québec n'était pas une ville du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les battures de Beauport n'étaient pas fréquentées par des milliers de citoyens. L'eau du fleuve était une soupe brune, alors qu'elle sera baignable 100 % du temps lorsque les bassins de rétention seront complétés. Or, avant même cette évolution, l'étude de 1977 concluait qu'il était préférable, pour des raisons économiques et physiques, d'éviter une augmentation significative du transbordement maritime dans le secteur de Beauport, Gros-Cacouna offrant un potentiel supérieur à long terme.

Pour un vrai cadeau du 400^e

Alors que Neuro-Cité sonne la revitalisation du secteur d'Estimauville, il serait dommage d'égratigner un joyau comme la plage de Beauport, au mépris des générations futures et au profit du transbordement maritime. Une activité vouée, tôt ou tard, à migrer vers les ports en aval.

Le site de Beauport pourrait devenir ce qu'ont été les Plaines d'Abraham en 1908, un vrai cadeau du fédéral dont tous sont aujourd'hui fiers.

Références

¹ *Étude de Gros-Cacouna comme superport pour vrac solide au Québec: rapport final*, Sous-comité du vrac solide (Canada-Québec), Editeur: Desjardins, Sauriol & Associés et Swan Wooster Engineering, Montréal (1977).

² *Protocole d'entente entre l'Administration portuaire de Québec et la Ville de Québec*, entente relative à l'aménagement de la baie de Beauport, à l'exploitation et au développement du secteur portuaire de Beauport, Ville de Québec, Service du greffe et des archives.



Le marchandage avorté d'un legs du 400^e de Québec

En relatant la tentative de marchandage d'un legs fédéral du 400^e de Québec (le site récréotouristique à l'extrémité de la péninsule de Beauport) contre un appui de la Ville de Québec à un projet d'agrandissement portuaire par remblaiement du fleuve au bout de la péninsule de Beauport, la lettre ci-dessous illustre à merveille la domination du Port de Québec sur le littoral et surtout, sur le sens critique de nos élus municipaux qui préfèrent considérer que le port de Québec, « *c'est pas chez-nous* ».

Québec, le 15 janvier 2008

Monsieur Benoît Pelletier
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes
875, Grande-Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Objet : Protocole d'entente entre Administration portuaire de Québec et Ville de Québec – Entente relative à l'aménagement de la baie de Beauport, à l'exploitation et au développement du secteur portuaire de Beauport

Monsieur le ministre,

Le kilomètre de plage à l'extrémité de la péninsule de Beauport connaît une fréquentation de masse depuis *Québec 84*. D'importantes transformations et améliorations seront apportées au site pour le 400^e de Québec, mais cet endroit d'une beauté exceptionnelle est encore menacé. En effet, le pdg de l'Administration portuaire de Québec a parlé de l'urgence d'y construire deux quais de transbordement de vrac¹. Cette plate-forme portuaire (610 m x 375 m) serait un prolongement, à même le fleuve, de la moitié sud de la péninsule. Les effets sur le secteur seraient désolants : plage réduite de moitié, panorama fluvial balaféré et enlaidissement de l'est de la ville. Un secteur mal-aimé que l'on essaie tant bien que mal de revitaliser. Pour ces quais, ce port fédéral a besoin de fonds publics d'Ottawa (250 à 350 M\$).

Face aux protestations contre cette expansion portuaire, le pdg du Port affirme : « *Je regrette, mais on a pris la peine de faire un projet avec un parc exceptionnel. On a un accord. [...] C'est sûr que ça ne peut pas plaire à tout le monde* ». L'accord en question est un protocole d'entente qui engage la Ville à « *appuyer le Port dans ses démarches pour l'obtention des autorisations nécessaires pour la construction de deux quais* ». Ce protocole d'entente fut voté durant la séance du conseil de la Ville de Québec le 4 juillet 2007. Le pdg du Port peut bien parler d'un « accord », mais ce protocole d'entente n'aura qu'une valeur égale à celle du papier sur lequel il est imprimé tant et aussi longtemps qu'il ne sera autorisé par le gouvernement du Québec.

Mais dans quelles circonstances ce protocole a-t-il été voté ? Une écoute attentive des enregistrements de la séance du conseil de la Ville du 4 juillet 2007 répond à cette question². Déjà à cette date, les plans du site récréotouristique sont finalisés et les aménagements sont en chantier. Voici les faits saillants du débat qui a eu lieu (une cassette audio est jointe à cette lettre) :

- 1) Les conseillers ont à se prononcer sur un protocole d'entente qui propose deux quais dont les plans semblent figurer sur les copies de seulement quelques conseillers;
- 2) Les conseillers qui s'expriment sont d'accord avec le « principe » des deux quais; aucun ne soulève l'incongruité d'avoir une plateforme industrialo-portuaire adjacente à un site récréotouristique 4-saisons de 19 M\$, légué par le fédéral pour le 400^e de leur ville;
- 3) Bien que d'accord avec le « principe » des deux quais, plusieurs conseillers sont inquiets de leurs impacts potentiellement négatifs sur le site récréotouristique, dont les coûts d'exploitation et

d'immobilisation seront pris charge par la Ville. Ainsi, le conseiller Jérôme Vaillancourt (Renouveau municipal de Québec) propose un avis de modification se lisant comme suit :

« Le conseil municipal accepte l'entente de principe intervenue avec le Port de Québec, mais souhaite qu'un projet détaillé lui soit soumis quant à la localisation des quais et de son impact sur le secteur, se réservant le droit de reprendre une nouvelle décision sur réception de ces informations. ».

- 4) La mairesse Boucher, appuyée ensuite par l'intervention de la conseillère Lisette Lepage, met en garde les membres du conseil :

« Si on modifiait notre intention d'accepter les deux quais, cela mettrait fin au projet de la baie de Beauport. C'était une condition sine qua non, et elle a été expliquée quand le projet nous a été présenté il y a plus d'un an au comité exécutif, ça ne se discute même pas. [...] C'est certain que les travaux ne continueront pas si la question des deux quais est remise en cause. »;

- 5) La conseillère Lisette Lepage s'étonne que des inquiétudes soient soulevées à ce stade-ci par les deux quais, disant qu'ils ont toujours été sur les plans, depuis le tout début du projet, et que les groupes de pression ont eu la chance de voir ces plans et d'y apporter des améliorations. [Note : ces affirmations diffusent l'information fausse que les deux quais ont toujours été présentés au public de façon explicite et limpide et qu'ils ont fait l'objet d'un large consensus];
- 6) Le conseiller André Letendre mentionne qu'il serait étonné de voir l'avis de modification entraîner un arrêt des travaux. Des contrats sont accordés et les travaux doivent être terminés avant la fin de l'automne 2007;
- 7) Initialement en faveur de l'avis de modification, la conseillère Ann Bourget (cheffe du Renouveau municipal de Québec) demande le retrait de l'avis de modification;
- 8) Le conseiller François Picard dit que les quais ont toujours été sur les plans, à la présentation du projet de la baie de Beauport au comité exécutif, puis aux audiences publiques durant lesquelles le Port aurait répondu à toutes les questions de la population, notamment sur l'ensablement de la baie, en fournissant toutes les études nécessaires. [Note : cette relation de la soirée d'audience publique est très loin de ce que notre organisation y a vu et entendu]

Les propos contenus dans cet enregistrement témoignent de la relation malsaine qui existe entre la ville patrimoniale de Québec et l'administration fédérale qui contrôle son littoral. En fait, ce contrôle s'étend jusqu'à la pollution des esprits de nos élus municipaux. Ils en viennent à dire des demi-vérités évoquant l'aliénation, l'impuissance et l'abdication, au sujet d'un territoire qui est fondamentalement la propriété de tous. Quelques exemples de l'enregistrement du 4 juillet 2007 :

« On peut pas empêcher le Port d'avoir des activités portuaires dans le port! » (Conseillère Ann Bourget)

« Je comprends très bien l'idée qui se dégage de la proposition de M. Vaillancourt. Cependant, ça m'agace un peu, parce que je me dis, ces gens-là [le Port] sont quand même chez-eux, c'est un territoire fédéral, c'est eux qui payent [sic] tout l'aménagement de ce parc-là. [...] De toute façon, s'ils arrêtent les travaux, les quais, ils vont les faire où ils ont envie de les faire. C'est comme le débarcadère piétonnier des voyageurs maritimes là, quand ils ont décidé de le faire là, ils l'ont fait là pis bon, je sais pas, selon moi là, ce serait pas une bonne idée. » (Conseiller Jean-Marie Laliberté)

« Mais le principe là, en tant que tel, sur le droit qu'a le Port et la volonté du Port d'aménager les deux quais, on en est tout à fait... » (Conseiller Alain Loubier)

Il est utile ici de rappeler l'article 48.1 de la Loi maritime du Canada. Il stipule que le plan d'utilisation des sols d'une administration portuaire doit « *tenir compte des facteurs d'ordre social, économique et environnemental applicables et des règlements de zonage qui s'appliquent aux sols avoisinants.* » Il suffit d'expliquer à quiconque les plans d'expansion du Port sur la péninsule de Beauport pour comprendre que l'augmentation du transbordement de vrac à cet endroit n'obtient aucune acceptabilité sociale, la population jouissant de l'intégrité de ce site depuis *Québec 84*.

La compétition entre les ports du Saint-Laurent force les fonctionnaires du Port à envisager le transbordement maritime dans la seule perspective des berges exigües de Québec. S'il est normal de s'appuyer sur les impacts économiques extrarégionaux pour justifier des activités portuaires, il est également normal de considérer les infrastructures portuaires extrarégionales pour ces activités. Or depuis 2007, la Loi maritime du Canada permet la fusion d'administrations portuaires afin que des sites exceptionnels comme Beauport ne soient sacrifiés à cause d'une compétition stérile entre ports canadiens. Pourquoi ne pas fusionner le Port de Québec à un port en eau profonde en aval, afin de réduire la pression sur les berges de Québec et créer des emplois en région?

En 1977, les gouvernements provincial et fédéral ont commandé une étude sur le potentiel de Gros-Cacouna comme superport de vrac solide³. On comparait le potentiel de Beauport et Gros-Cacouna, comparaison pouvant aussi se lire en pensant aux autres ports en eau profonde (Port-Cartier, Sept-Îles). Ce rapport dit « *qu'à long terme, le site de Gros-Cacouna [...] doit être préféré à celui de Québec* », parce que « *Gros-Cacouna n'a pas de restrictions quant à la taille des navires qui pourraient s'y rendre* », et que « *le site de Gros-Cacouna offre de meilleures possibilités en terme d'espace et de terrains disponibles, autant pour les besoins portuaires que ceux de l'industrie lourde* ».

En somme, lors de la séance du conseil de la Ville du 4 juillet 2007, le comité exécutif a demandé aux élus d'approuver une version incomplète du protocole d'entente entre la Ville et le Port, sous la menace d'un arrêt du projet récréotouristique lié au 400^e, cela au nom d'une condition *sine qua non* dont personne n'a de trace écrite. Apparemment, le Port entend profiter d'un legs fédéral en l'honneur du 400^e anniversaire de Québec pour concrétiser une expansion portuaire contre laquelle la population se bat depuis plus de 25 ans. Fenêtre sur le fleuve ou fenêtre d'opportunité?

Parce que nous, Accès Saint-Laurent Beauport, constatons depuis 2001 les quantités record de vrac transbordé au port de Québec, et parce que nous favorisons :

- le développement durable;
- l'usage du Saint-Laurent pour le transport des marchandises (moyen le moins polluant);
- la gestion intégrée du littoral du Saint-Laurent;
- le respect du statut patrimonial de Québec (UNESCO);
- la diversification de l'offre touristique (quatre saisons) de Québec;
- l'augmentation de la qualité de vie grâce à la maximisation des accès publics au littoral urbain;
- le développement économique de Québec et des régions du Québec,

nous demandons au gouvernement du Québec :

- a) de ne pas autoriser le protocole d'entente intervenu entre l'Administration portuaire de Québec et la Ville de Québec;
- b) de planifier, de concert avec le gouvernement fédéral, l'augmentation du transbordement de vrac vers d'autres ports en aval de Québec, comme Gros-Cacouna qui fut envisagé dans l'étude fédérale-provinciale de 1977. Cette étude concluait qu'il était préférable, pour des raisons économiques et

physiques, d'éviter une telle augmentation du transbordement de vrac dans le secteur de Beauport, Gros-Cacouna offrant un potentiel supérieur à long terme.

Depuis 1984, été comme hiver, le kilomètre de berge de la péninsule de Beauport est fréquenté par des dizaines de milliers de citoyens amateurs de plage, de beaux paysages et d'activités récréatives. Le legs du fédéral pour le 400^e est l'incarnation même des expressions « Redonner le fleuve aux Québécois » et « Développement durable ». Il serait dommage d'égratigner à jamais ce joyau, au mépris des générations futures et au profit du transbordement maritime. Une activité dont l'augmentation est vouée, tôt ou tard, à migrer vers les ports en aval.

Si jamais ces deux quais se réalisent, ils rappelleront tristement le 400^e anniversaire de Québec à ceux venu se prélasser sur la berge, contrairement à la fierté des citoyens envers les Plaines d'Abraham, le legs fédéral du 300^e de Québec.

Sincèrement,

Daniel Guay, président
Accès Saint-Laurent Beauport

C.c. : Madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et Régions

¹ **Vrac** : n. m. (néerl. *wrac*, mauvais). Marchandise, telle que le charbon, les minerais, etc., qui ne demande pas d'arrimage et qui n'est pas emballée [Larousse].

² Pour une raison inconnue, le protocole fut adopté par le conseil de la Ville, sans débat, le 20 août 2007. Le débat et un vote ont eu lieu le 4 juillet 2007.

³ *Étude de Gros-Cacouna comme superport pour vrac solide au Québec: rapport final*, Sous-comité du vrac solide (Canada-Québec), Éditeur: Desjardins, Sauriol & Associés et Swan Wooster Engineering, Montréal (1977).

La métamorphose de Québec

Jean Lacoursière, Québec

Publié dans le Journal de Québec le 17 juin 2008

LE JOURNAL DE QUÉBEC | MARDI 17 JUIN 2008

Votre opinion



Photo Le JOURNAL

Le dé-bétonnage des berges de la St-Charles fait partie de la métamorphose de Québec.

La métamorphose de Québec

(À J. Jacques Samson)

Je désire vous féliciter pour votre article La métamorphose de Québec. Vous êtes à ma connaissance le premier éditorialiste ou chroniqueur de Québec osant dire que la beauté et la qualité de vie d'une ville sont importantes pour sa prospérité. J'irai plus loin en affirmant qu'un littoral moche nuit à la prospérité d'une ville comme Québec.

Vous et moi avons encore du chemin à faire avant d'être d'accord sur le genre de statue à ériger pour Ross Gaudreault. Je suis les agissements du Port depuis assez longtemps pour penser que la face lift des berges de Québec en cours survient malgré le Port de Québec. Comme vous l'écrivez, le Port est un acteur. Le réalisateur est à Ottawa. Les scénaristes sont les citoyens de Québec, ceux qu'on appelle parfois les «maudits groupes de pression». Le budget vient de nos poches à vous et moi.

La grande majorité des réalisations auxquelles vous faites allusion dans votre article furent au début des projets de citoyens davantage intéressés à améliorer leur ville qu'à regarder la télé câblée. Les installations permanentes à la baie de Beauport, le dé-bétonnage des berges de la St-Charles et la conservation de l'Agora (« Qui suis-je pour m'opposer à la décision d'un ministre? » - R. Gaudreault) sont tous à l'origine des idées portées par des citoyens, puis ultérieurement par des politiciens. Vous trouverez peut-être ma comparaison boiteuse, mais accorder autant de crédit à Ross Gaudreault me rappelle l'affirmation de Hillary Clinton : le mouvement des libertés civiles durant les années soixante était l'œuvre de bien braves gens, mais il aura fallu un politicien, en l'occurrence L.B. Johnson, pour changer le cours des choses. Ce n'est pas faux, mais cette rhétorique suggère une paternité biologique alors qu'il s'agit plutôt d'une adoption.

Vous avez donc intérêt à considérer ce que disent certains groupes de pression, beaucoup d'entre eux n'ayant pas d'intérêt autre que la prospérité et la beauté de leur ville. Les meilleures idées viennent la plupart du temps de la base. Exemple : une plage au bassin Louise. La volonté de la CCN (pas celle des citoyens) de ranimer la plage de l'Anse-au-Foulon a de quoi étonner vu l'existence depuis des décennies d'un projet de plage rassembleur au bassin Louise. L'Anse-au-Foulon est éloignée du quartier touristique, l'espace au pied de la falaise y est plutôt restreint et le courant du fleuve y est fort. Cette idée doit faire le bonheur de Ross, lui qui tient à un stationnement privé pour quillards, aux deux tiers vides et en plein centre-ville.

Jean Lacoursière
Québec

Remblayer le fleuve à Québec pour contrer la crise

Jean Lacoursière, Victoria

Publié dans le Journal de Québec le 16 avril 2009



Jean Lacoursière, Victoria, C.-B.

Le 16 avril 2009

Rubrique - Commentaires des lecteurs, p. 17.

Remblayer le fleuve à Beauport pour contrer la crise

Flairant l'occasion, le pdg du Port de Québec Ross Gaudreault, fonctionnaire fédéral et homme puissant dominant le littoral, souhaitait dernièrement que le fédéral consacre 387 millions de son programme d'infrastructures pour construire de nouveaux quais de transbordement de vrac à même la baie de Beauport. Ces quais (610 mètres x 375 mètres) ruineraient les attraits du site récréotouristique aménagé au coût de 19 millions pour le 400^e de Québec. Le pdg du Port est clair : « Il y aura 1 000 travailleurs sur ce chantier pendant quatre ans. [...] Si on a l'argent pour le projet, on y va. Si on ne l'a pas, on ne le fera pas. »

Plus récemment, l'ingénue députée Josée Verner se demandait: « Un projet aussi important que le projet d'expansion du Port de Québec, est-ce que ça nécessite des audiences publiques? » Pour justifier une augmentation du vrac aux pieds de Québec, l'argument est économique, mais louche.

Selon Ross Gaudreault, le Port génère dans la région des retombées annuelles de 600 millions et 5 500 emplois. Voilà de nouveaux chiffres, de source inconnue à ce jour. Ces dernières années, le Port citait plutôt une étude de 1995 estimant des retombées de 350 millions et 6 000 emplois. Ces chiffres représentent l'impact de TOUTE l'industrie maritime de Québec-Chaudière-Appalaches. Or, dans cette étude, les entreprises de transbordement de vrac sont regroupées dans la catégorie «Industries portuaires», qui généraient en 1994 des impacts de 107 millions et 2 260 emplois (dont 1 500 chez MIL-Davie).

Curieusement, cela ressemble aux résultats d'une étude de la Conférence régionale des élus sur le transport des marchandises et utilisant des données de 2001. Seule étude connue n'émanant pas de l'industrie maritime elle-même, on y apprend que le secteur « Transport maritime des marchandises dans Québec-Chaudière-Appalaches » produisait en 2001 des retombées de 115 millions et 1478 emplois. (En 2007, le PIB de Québec-Chaudière-Appalaches était 39 milliards).

On ajoute: « Le Port de Québec est reconnu comme étant une installation compétitive pour le transport des vracs solides et liquides en raison [...] de la faible intensité en main-d'œuvre exigée par ces activités. » Cela est connu: le transbordement de vrac requiert peu de main-d'œuvre, mais beaucoup d'espace. En 1981, la firme Pluram, alors sous contrat avec le Port, avait étudié les impacts d'un agrandissement à Beauport de même nature que celui envisagé aujourd'hui, mais approximativement 10 fois plus important. Pluram évaluait l'impact économique de l'exploitation de cet agrandissement comme étant mineur. On peut conclure que l'impact d'un projet dix fois plus petit serait encore plus faible, surtout qu'un terminal de vrac est davantage automatisé aujourd'hui qu'en 1981.

Aux citoyens stupéfaits que la magnifique baie de Beauport puisse être partiellement remblayée pour une activité à faible valeur ajoutée comme le transbordement de vrac, Ross Gaudreault réplique: « Il n'y a pas rien que des parcs qu'il faut faire, je trouve ça beau, des parcs, mais aussi, il faut créer des jobs ». Toutefois, lorsqu'on lui demande à l'assemblée générale annuelle 2008 de l'Administration portuaire combien d'emplois seraient créés à long terme par ce vrac additionnel à Beauport, il n'en a aucune idée.

Il y a longtemps que le pdg du Port milite chez ses patrons – nos élus fédéraux – pour la construction de quais. Entretemps, il se moque des opposants au projet, leur disant d'attendre le dévoilement des plans avant de contester. Est-ce à dire que le pdg quêterait à Ottawa sans plans? Pourtant, le tracé des quais est connu depuis la réunion du Conseil municipal du 4 juillet 2007, alors que les élus ont avalé un Protocole d'entente (ultérieurement avorté par le gouvernement du Québec) montrant ce tracé et obligeant la Ville à appuyer l'expansion portuaire à Beauport. On y a entendu la mairesse Boucher menacer le Conseil afin qu'il adopte ce Protocole, sous peine de voir s'arrêter net les travaux préparatoires au 400e à Beauport.

Pour tenter de calmer les citoyens inquiets, le pdg du Port a promis à plusieurs reprises des « audiences publiques ». Cela n'est que poudre aux yeux. Le Port de Québec n'est lié qu'au processus le moins contraignant du Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes (REEAPC), connu sous le nom d'« Examen préalable », et par lequel le Port est à la fois juge et partie (!). Il n'a aucune obligation de tenir compte des opinions des citoyens émises lors de consultations publiques et le recours à ces dernières reste d'ailleurs discrétionnaire.

Devant l'ampleur des impacts environnementaux, économiques et sociaux d'un tel projet dans une ville du Patrimoine mondial comme Québec, ce projet devrait pourtant, comme cela est possible, faire l'objet d'un « Examen par une commission » (audiences publiques avec la participation d'experts) qui devrait analyser les justifications et les autres moyens de réaliser le projet. Si cette expansion portuaire est aussi nécessaire que le Port le prétend et si Beauport est le seul endroit où elle peut avoir lieu, un tel examen le révélera au grand jour.

Un débat demandé sur la vocation du bassin Louise

Publié dans [Le Soleil](#) le 06 janvier 2011

Dame Nature a très bien travaillé ces derniers jours pour créer une belle glace épaisse et lisse qui recouvre le bassin Louise. L'occasion était rêvée pour Léonce Naud de faire la promotion d'un autre de ses projets, permettre le patinage sur cette immense patinoire naturelle. M. Naud est surtout connu pour son grand rêve d'aménager le pourtour du bassin et d'y créer une plage afin de permettre la baignade. La Société des gens de baignade invite des gens une fois par été à venir se «saucer» dans les eaux du bassin.

Un redoux suivi d'un gel rapide, combiné à l'absence de chute de neige, a créé sur le bassin Louise une belle patinoire sur laquelle M. Naud et Jean Lacoursière se sont amusés jeudi, le temps de faire la démonstration que patiner en admirant un panorama urbain magnifique est possible. Une activité illégale toutefois, parce qu'il faut obtenir la permission des autorités portuaires pour toute activité au bassin Louise. Les deux patineurs rencontrés jeudi ne souhaitent surtout pas que des patineurs envahissent les lieux.

Un vrai débat

Les quelques coups de patin de jeudi visaient encore une fois à réclamer un vrai débat public sur la vocation du bassin Louise, et les nombreuses possibilités d'utilisation, été comme hiver, de ce plan d'eau situé au coeur de la ville, de dire M. Naud. Il faut jeter un regard nouveau sur ce lieu, ajoute le patineur. Puisqu'on se plaît à répéter que Québec est une ville d'hiver, une si vaste patinoire en pleine ville en serait une preuve de plus, selon M. Naud. L'idée d'une patinoire sur le canal Rideau à Ottawa ne faisait pas l'unanimité, selon le patineur. Aujourd'hui, il s'agit de la principale attraction hivernale de la ville, rappelle-t-il. Si on patine dans le bassin du Vieux-Port de Montréal, sur le lac Louise en Alberta, sur le lac Beauport, pourquoi pas sur le bassin Louise? demande M. Naud. Il entend soumettre ses idées au nouveau président-directeur général du Port de Québec, Mario Girard, et espère trouver une oreille plus attentive que celle de son prédécesseur.



Jean Lacoursière et Léonce Naud aimeraient un vrai débat public sur la vocation du bassin Louise.

Le Soleil, Steve Deschênes

En l'honneur d'un visionnaire

Jean Lacoursière, Québec

Publié dans Le Soleil (Cyberpresse) le lundi 10 janvier 2011

La Société des Gens de Baignade sait rendre hommage aux personnes méritantes, sans être enquinée par les critères des commissions de toponymie. Depuis 2008, elle salue les mérites du père de la gare maritime, l'ex-pdg du Port, Ross Gaudreault, en organisant une course de nage à relais dans le bassin Louise, à l'issue de laquelle l'équipe gagnante se voit décerner la Coupe Ross. Cette Coupe a déjà été disputée à trois reprises, en prélude aux baignades populaires qui rappellent que le bassin Louise pourrait être, en plein cœur de Québec, une richesse liquide publique, accessible au plus grand nombre.

Grâce à Ross Gaudreault et à son équipe, le nombre de croisiéristes accueillis à Québec a triplé en 10 ans. Sans la vision, les efforts et l'enthousiasme de M. Gaudreault, des centaines de milliers de personnes n'auraient peut-être jamais découvert Québec. La Société des Gens de Baignade partage l'enthousiasme et la vision touristique de Ross Gaudreault, en proposant, depuis 15 ans, un parc-plage quatre saisons au bassin Louise. En plus de permettre aux gens de Québec d'enfin se baigner dans le fleuve, ce parc-plage jouirait d'une renommée internationale, grâce à sa localisation extraordinaire, en face d'un des plus beaux panoramas urbains d'Amérique.

Incitatif touristique

Un tel parc-plage inciterait les touristes à rester plus longtemps à Québec. Aux États-Unis, les états côtiers reçoivent la plus grande partie (environ 85 %) des revenus touristiques du pays, simplement parce que leurs plages sont la destination préférée de la population.

Le bassin Louise est situé sur les terrains de l'Administration portuaire de Québec, une institution publique fédérale. Ce vaste plan d'eau sert actuellement de stationnement privé liquide (marina) pour les yachts d'une poignée de privilégiés. Quiconque accède à ce lac urbain est passible d'une amende pouvant atteindre 500 \$ ou, à défaut de payer, à un séjour en prison n'excédant pas deux mois.

Cette situation est équivalente à voir Ottawa réserver la moitié des Plaines d'Abraham pour un stationnement d'automobiles de luxe, et à interdire l'autre moitié à la population, malgré que cette moitié soit vide. On déambulerait pour admirer de loin le gazon des Plaines au lieu d'en jouir. Cette hypothèse loufoque est pourtant la réalité de Québec, si on remplace « gazon » et « Plaines » par « eau » et « bassin Louise ».

Avec la Coupe Ross, la Société des Gens de Baignade invite nos décideurs, nos élus et les employés fédéraux du Port à s'inspirer de la vision de Ross Gaudreault pour les croisières, et à rendre le bassin Louise à Québec accessible au plus grand nombre, sans distinction de niveau social, de fortune, de propriété ou toute autre particularité, le tout à longueur d'année. Cela contribuerait au développement économique, à la création d'emplois, au progrès social, ainsi qu'à la santé publique dans une des plus belles villes au monde.

Près du fleuve, jusqu'où le maire de Québec se sent-il encore « chez lui »?

Jean Lacoursière, Québec

Publié dans Le Soleil (Cyberpresse) le 2 avril 2011

L'histoire récente des luttes pour la jouissance populaire du fleuve à Québec est bourrée de confusion et de contradictions. L'arrivée de l'été est propice à une réflexion sur l'étrange stagnation du projet de parc-plage quatre-saisons au bassin Louise.

« Le bassin Louise, c'est pas chez nous. »

À la réunion du Conseil d'arrondissement de La Cité – Limoilou du 28 février, un citoyen demande aux élus d'appuyer un débat public sur la vocation souhaitable du bassin Louise et de son pourtour. Ce citoyen est armé de résolutions en ce sens votées par *tous* les Conseils de quartier de l'arrondissement. La réponse de la présidente du Conseil, Suzanne Verreault, est désarmante : « Le bassin Louise, c'est pas chez nous. » Ainsi avortait, momentanément, l'organisation d'un débat public sur la vocation de ce lac urbain. Rappelons que la Société des gens de baignade propose, depuis 1996, qu'une partie du bassin Louise intérieur soit aménagée en parc-plage quatre-saisons, au lieu d'être exclusivement un club privé fédéral (Port de Québec) pour propriétaires de bateaux.

Le bassin Louise selon le Port

Le site internet de l'Administration portuaire de Québec (APQ) montre une carte du secteur de l'Estuaire. Le bassin et son pourtour sont la propriété du Port, mais la Ville loue la tête du bassin (stationnements, côté ouest) et la quasi totalité du côté sud (Marché du Vieux-Port), de sorte que les terrains sous gestion portuaire forment environ 50 % du périmètre du bassin Louise intérieur. L'APQ gère la marina et son stationnement (côté nord), la marina occupant moins de la moitié du bassin. Les lettres patentes de l'APQ l'autorisent à gérer des stationnements et une marina, mais ces vastes parkings, solides (autos) et liquides (marina), ont un lien plutôt ténu avec le transbordement maritime de vrac solide et liquide. Rappelons qu'entre 1981 – 1988, l'APQ perdit le contrôle du bassin aux mains de la Société immobilière du Vieux-Port, un organisme fédéral aboli en 1989.

Le bassin Louise partie du zonage municipal

La Ville estime que le bassin et son pourtour font partie de son territoire et que le règlement de zonage s'y applique comme ailleurs. De plus, les élus municipaux ont adopté (2005) un Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) qui prévoit « affecter ce secteur [le pourtour du bassin] à des fins publiques et récréatives associées au fleuve, en cherchant entre autres à accroître l'accès à l'eau ». Signe du poids de la Ville, le pdg de l'APQ avait réagi furieusement en 2009 à la perspective d'une modification démocratique du règlement de zonage dédiant la tête du bassin aux activités publiques et récréatives, au lieu d'y permettre la construction hôtelière jusqu'à hauteur de 20 mètres. Le pdg avait écrit au maire, lui demandant de « tuer dans l'œuf une telle initiative ». Le zonage fut quand même modifié par les élus municipaux, évitant ainsi la privatisation d'une rive au centre-ville.

Qu'en pensent nos élus?

Le maire Labeaume n'a jamais caché son enthousiasme pour le projet de parc-plage, comme la conseillère municipale et ex-éditorialiste du Soleil Julie Lemieux. Cependant, le maire dit aussi qu'« il y en a qui ne veulent pas que je le fasse [le parc-plage] », en montrant ses mains jointes comme attachées par des menottes.

Si le maire abdique devant la partie liquide du bassin Louise, son ambition réapparaît devant la partie solide, i.e. son pourtour. Le 26 juin 2010, Le Journal de Québec rapporte que le maire souhaite un projet (immobilier) à la tête du bassin. Le maire se dit convaincu que cinq ou six complexes se construiront rapidement autour de la gare : « Ça transformera la ville. On n'a pas beaucoup de terrains disponibles autour de la gare. [...] Il y aura une intensification commerciale. Ça signifie un peu de dézonage, mais ce n'est pas grave. » Le 29 septembre, le même quotidien mentionne que la Ville souhaite toujours de nouveaux établissements à la tête du bassin. Pour le maire, la propriété des terrains ne semble pas problématique : « Ce n'est pas un problème nécessairement. D'ailleurs, on est déjà en discussion avec le Port. »

Le maire adore le projet de parc-plage (« Ce serait fou! »), mais discute avec l'APQ derrière des portes closes d'un développement immobilier qui condamnerait pour toujours ce projet populaire. De plus, son administration étouffe, via la présidente du Conseil d'arrondissement concerné, la demande des conseils de quartier de tenir un débat public sur la vocation souhaitable de l'endroit.

Tout indique que le premier citoyen de Québec, comme une large majorité d'élus, se sent étranger dès qu'il touche l'eau du bassin Louise, une aire pourtant soumise au zonage municipal comme le pourtour du bassin. Il faudra un jour comprendre cette attitude frileuse face à un lac urbain à moitié vide, situé en plein quartier touristique et baignant au centre d'une population *aquatiquement* défavorisée.

Pages suivantes :

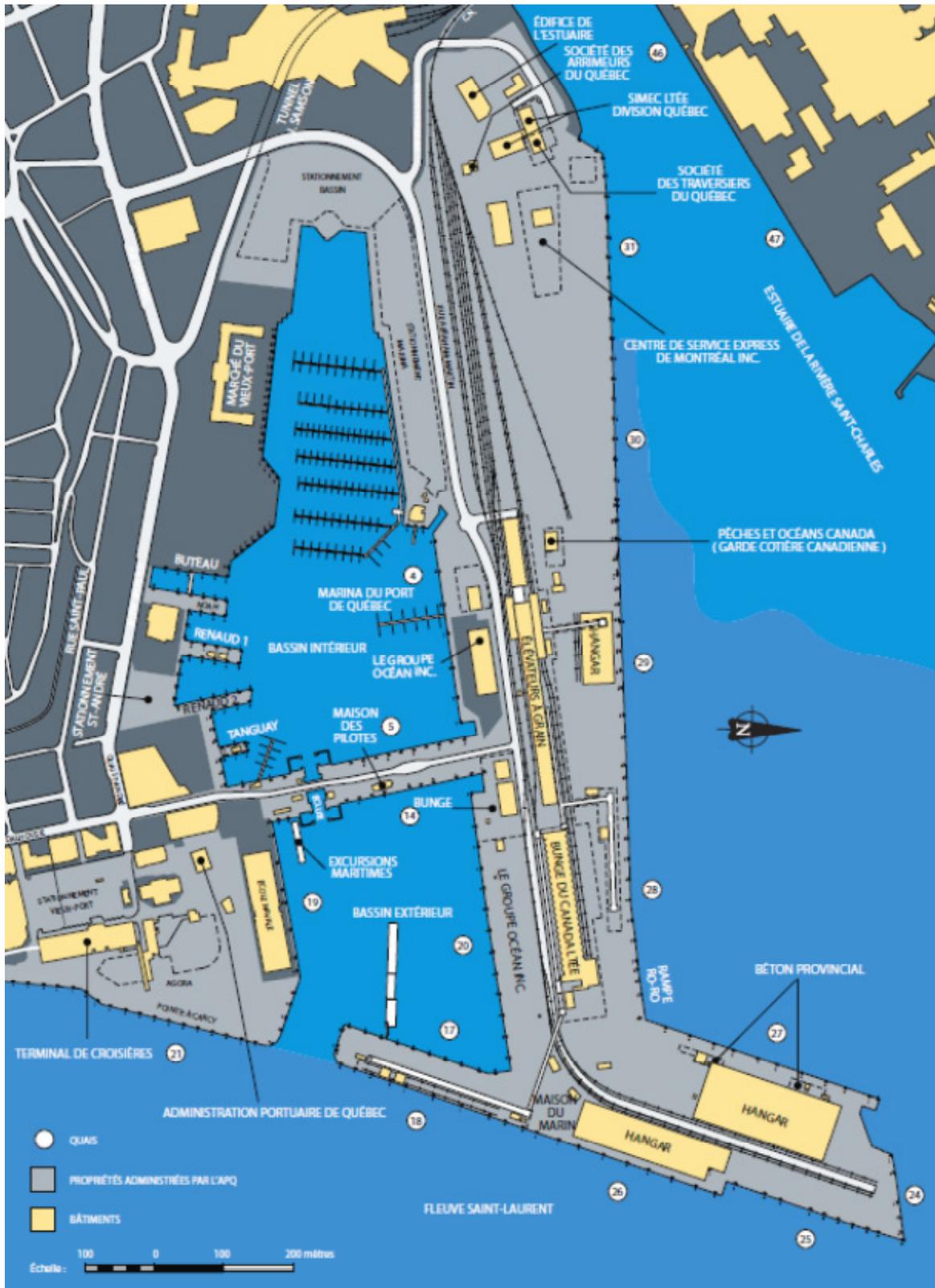
Carte du secteur de l'Estuaire :

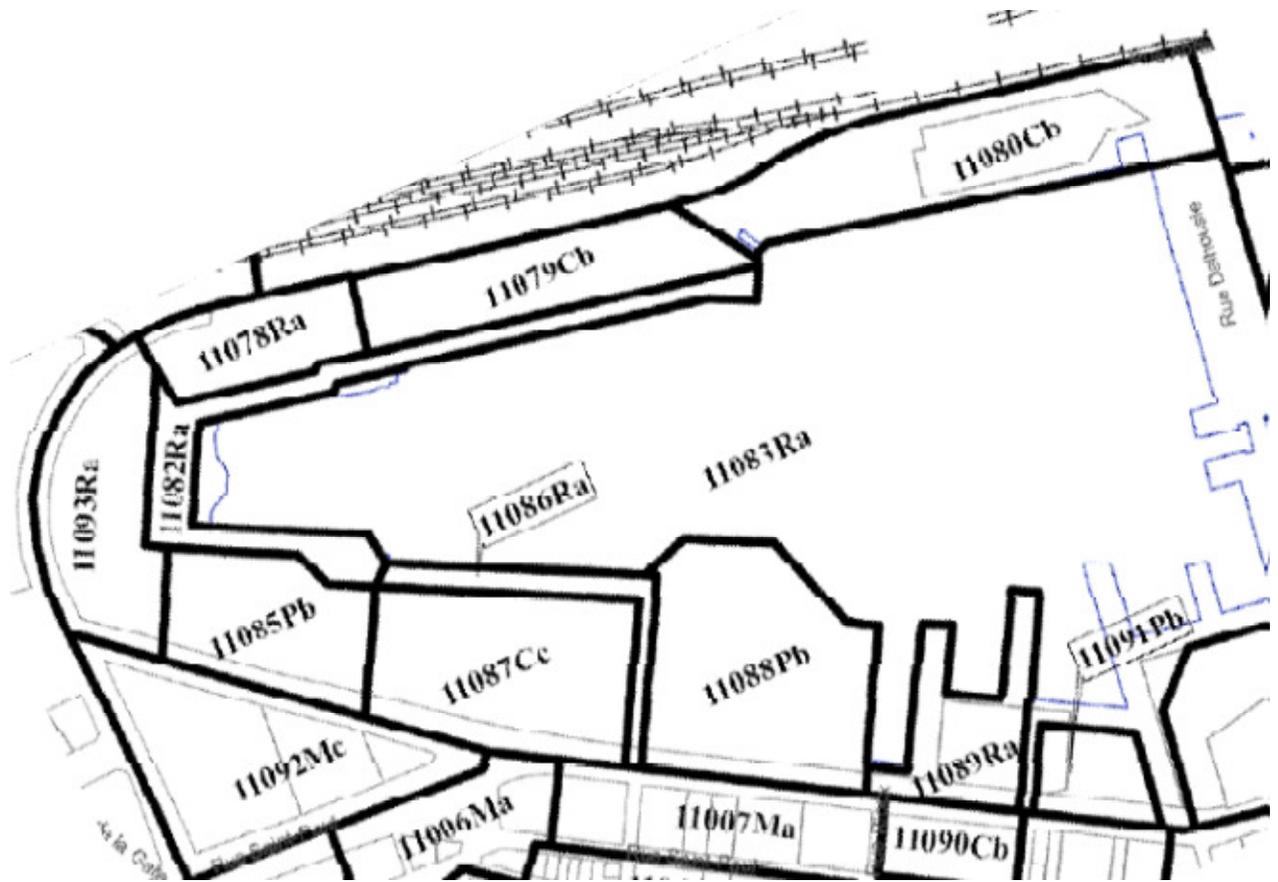
[http://www.portquebec.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=11&Itemid=61&lang=\)](http://www.portquebec.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=11&Itemid=61&lang=)

Note: la tête du bassin (côté ouest) devrait être en gris foncé car il s'agit d'un terrain portuaire loué par la Ville, comme autour du Marché du Vieux-Port.

Carte du zonage de l'arrondissement La Cité – Limoilou :

http://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/reglements_permis/docs/urbanisme/lacite-limoilou/Territoire_1-1_Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire_5000_RCA1VQ32_2011_01_11.pdf





Parc-plage Jacques-Amyot au bassin Louise de Québec - Une chance inouïe

Jean Lacoursière, Québec

Publié dans Le Devoir le 20 juin 2011 et dans Le Soleil (Cyberpresse) le 21 juin 2011



Photo : Jean Lacoursière

Le récent rapport Rozon¹ sur la relance de l'industrie touristique au Québec propose, comme « *priorité des priorités* », de « *miser sur l'amélioration et le développement du produit* ». Il recommande aussi de « *favoriser le développement [...] de l'icône qu'est le fleuve St-Laurent* ». Le projet de parc-plage Jacques-Amyot au bassin Louise de Québec² est taillé sur mesure pour ces recommandations.

Par ailleurs, l'Administration portuaire de Québec (APQ) entend réaliser au bassin Louise un développement immobilier : hôtel cinq étoiles, bureaux, commerces et stationnements, ainsi que marina et marché public (déjà présents). Le pdg du Port Mario Girard a déjà discuté avec la Ville et la Commission de la capitale nationale à ce sujet.³

Pour comprendre l'occasion en or qui s'offre à Québec avec le projet de parc-plage Jacques-Amyot, il suffit d'imaginer la plage du parc Jean-Drapeau plutôt située dans le Vieux-Port de Montréal et ouverte à l'année pour toutes sortes d'activités, dont une immense patinoire en hiver. Le parc-plage Jacques-Amyot serait une infrastructure récréotouristique de renommée internationale, simplement parce qu'elle offrirait un des plus beaux panoramas urbains d'Amérique en plein quartier touristique d'une ville du patrimoine mondial.

Inexplicablement, ce projet souffre depuis 16 ans d'une fin de non-recevoir à la Ville de Québec, de même qu'à l'APQ qui gère les terrains concernés. Pourtant, le projet jouit de l'appui d'élus de tous les paliers, de groupes citoyens et de commerçants. Ça, la Ville et l'APQ le savent. Ils semblent ignorer, cependant, qu'en contraignant l'usage du bassin Louise à une marina, ils privent la ville et la région de retombées économiques importantes, et les quartiers centraux de Québec d'un accès à l'eau leur faisant cruellement défaut.

“When you depend on tourists and you don’t have a beach, you have a problem.”⁴

La fréquentation des plages et plans d’eau est reconnue pour entraîner des retombées économiques importantes.⁴ Aux États-Unis, le tourisme est le secteur industriel qui génère le plus d’emplois et de revenus étrangers. Les États côtiers reçoivent la plus grande portion de ces revenus (environ 85 %), simplement parce que leurs plages sont la destination touristique préférée. En fait, le nombre de visiteurs des parcs et sites récréatifs dans l’ensemble du pays est inférieur au nombre de visiteurs sur les plages!

Le gouvernement fédéral américain reçoit davantage en taxes des touristes à Miami Beach que ce qu’il lui en coûte pour entretenir les plages de l’ensemble du pays. Pour la Floride, chaque dollar investi dans la protection des plages publiques rapporte 8 \$ en taxes payées par les visiteurs. À Miami Beach, l’économie reçoit 700 \$ d’argent neuf à chaque dollar investi en entretien des plages.

En 1994, le *U.S. Army Corps of Engineers* a estimé les retombées économiques de la fréquentation des sites récréatifs situés sur les rives des plans d’eau sous sa juridiction: les visiteurs y dépensent en moyenne 64 \$ US en comparaison de chaque dollar consacré au fonctionnement et à l’entretien des sites.⁵

Une récente étude⁶ de l’université Ryerson de Toronto s’est penchée sur l’impact économique des plages situées entre Sarnia et Tobermory le long du lac Huron en Ontario. Les sondages de l’étude révèlent que les résidents et les visiteurs dépensent respectivement 9-12 \$ et 42-56 \$ localement (< 50 km) par jour à la plage. À l’extérieur d’un rayon de 50 km, les visiteurs y dépensent quotidiennement 29-39 \$. Pour 69 % des sondés, la visite à la plage est une activité familiale (quelle est la durée de l’intérêt d’un enfant dans le Vieux-Québec?) et ils y restent en moyenne trois jours. Il s’agit aussi de la raison première de leur voyage.

Retombées économiques de la Marina du Port de Québec

La Marina du Port de Québec est sous gestion portuaire et elle s’inscrit à l’encre rouge dans les livres de l’APQ. Ses quais occupent la moitié du bassin Louise. Elle génère des retombées économiques annuelle d’environ 1,5 millions (valeur ajoutée)⁷ et environ 25 emplois à temps plein en haute saison. Essentiellement, il s’agit d’un stationnement privé (fédéral) pour bateaux. Quiconque touche à l’eau est passible d’une amende de 500 \$ (max.) ou à défaut de payer, de deux mois de prison (max.).

Les touristes à Québec

Les touristes dans la région de Québec⁸ restent en moyenne 2,6 nuitées par séjour. Cela est bien peu. La région reçoit 1,5 millions de touristes d’agrément par année. Ceux-ci dépensent en moyenne 132 \$ par jour. Quarante pour cent des séjours ont lieu l’été. Donc, si approximativement 2 % des touristes d’agrément estivaux restaient une journée de plus à Québec parce qu’il y a une grande plage en plein quartier touristique, cela injecterait dans l’économie de la région autant d’argent que la Marina du Port de Québec! Il y a fort à parier qu’une journée de plus pour 2 % des touristes est un estimé très conservateur, sans oublier les résidents (et leurs dollars) qui n’auraient pas à s’exiler pour jouir des plaisirs balnéaires.

Conclusion

En souhaitant un développement immobilier au bassin Louise et en limitant son usage à une marina, le Port de Québec, de concert avec nos élus municipaux, limiterait sérieusement et irréversiblement les retombées économiques de ce grand lac urbain. Nul besoin d’être expert pour savoir qu’un hôtel cinq étoiles n’est pas un produit touristique en soi. Par contre, un parc-plage quatre-saisons est un produit touristique concret offrant aux visiteurs, en particulier aux familles avec de jeunes enfants pas encore fascinés par l’Histoire, une plage de détente dans le sable et l’eau en plein quartier historique. Plusieurs villes rêvent de posséder cette combinaison de tourisme balnéaire et culturel. Québec possède cette chance inouïe. Nos élus oseront-ils la bousiller?

Références

1. <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/ministere/Rapport-comite-performance-it.pdf>
2. www.gensdebaignade.org

3. <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201106/14/01-4408972-des-changements-immobiliers-a-prevoir-au-bassin-louise.php>
4. Economics of Florida's beaches: The impact of beach restoration, Catanese Center for urban and environmental solutions at Florida Atlantic University (2003), 141 pages. L'article contient une revue de littérature et une abondante bibliographie; disponible sur www.dep.state.fl.us/beaches/publications/pdf/phase1.pdf
5. Economic Effects of Recreation at U.S. Army Corps of Engineers Water Resources Projects, U.S. Army Corps of Engineers (1996), cité dans www.mddep.gouv.qc.ca/eau/recreative/consequence.htm
6. Determining the Economic Impact of Beaches: Lake Huron Shoreline from Sarnia to Tobermory, Report Summary, R. Dodds, Ted Rogers School of Management, Ryerson University (15 April 2010) http://www.abca.on.ca/downloads/EconomicImpactBeaches_1.pdf
7. Simulation effectuée sur www.marinaeconomics.com
8. Office du tourisme de Québec, données de 2008 de Statistique Canada.

Déficit démocratique au bassin Louise

Jean Lacoursière, Québec

Publié dans Le Soleil (Cyberpresse) le 2 octobre 2011

La gestion du bassin Louise par l'Administration portuaire de Québec est l'alibi en or permettant à la Ville de planifier le développement du lieu à l'abri de l'opinion du peuple, et sous les bons conseils de gens puissants n'ayant pas intérêt à ce que l'endroit serve, entre autres, aux plaisirs balnéaires des gens ordinaires.

Le 19 septembre, le Journal de Québec écrivait que le maire Labeaume envisageait d'installer un carrousel et une grande roue au bassin Louise de Québec : « *Ce sera probablement là, a-t-il affirmé, mais d'abord, il faut conceptualiser tout le tour du bassin. On travaille beaucoup avec le Port actuellement. On a des projets ensemble, on a plusieurs projets, mais à un moment donné, il faut mettre ça dans un concept harmonieux et on est en train de travailler là-dessus.* » Le carrousel et la grande roue méritent considération, mais la façon de planifier le développement de ce joyau urbain qu'est le bassin Louise est inquiétante.

Le bassin Louise est un territoire fédéral, donc public, servant actuellement de club privé pour propriétaires de bateaux. Le pourtour du bassin est convoité parce qu'il est situé au bord de l'eau, mais aussi parce qu'il offre une vue extraordinaire sur la Haute-ville. Malheureusement, la vocation de ce lac urbain échappe aux voix populaires. La démocratie y est castrée par une Administration portuaire se comportant comme une principauté oubliant sa mission de commerce maritime. Plus choquant, l'Administration municipale fait fi du bien commun en négociant l'avenir du bassin avec l'Administration portuaire via le Comité Ville-Port dont les procès verbaux demeurent secrets. Les conditions sont réunies pour un développement immobilier de ces berges publiques, chose d'ailleurs souhaitée publiquement par le Port et le maire Labeaume.

Le Vieux-Port de Montréal est un succès populaire incontesté grâce à un vaste débat public sur la vocation du lieu durant les années 1980¹. À Québec, en 2011, tous les Conseils de quartier de l'arrondissement Limoilou – La Cité ont demandé au Conseil d'arrondissement d'appuyer la tenue d'un tel débat public². Or, la présidente du Conseil, Suzanne Verreault, a refusé net, prétextant que « *le bassin Louise, c'est pas chez-nous* ». Pourtant, la Ville a octroyé à l'été 2008 un contrat (sans appel d'offres) de 24 950 \$ à la firme Bélanger Beauchemin Morency, Architectes & Urbanistes, afin « *d'obtenir une analyse urbaine globale du secteur du bassin Louise et de son milieu urbain adjacent* »³.

Si le bassin Louise n'est pas « chez-nous », pourquoi alors dépense-t-on mon argent pour qu'une firme d'architectes réfléchisse sur l'aménagement du lieu?

Références

¹ Cardinal F., *Une ville, une île*, La Presse, 2011-05-27 (<http://www.cyberpresse.ca/place-publique/editorialistes/francois-cardinal/201105/26/01-4403161-une-ville-une-ile.php>)

² Trois étapes : 1) mettre à la disposition de la population toute l'information (historique, sociale, économique et culturelle) relative au bassin Louise et aux grands projets d'équipements, d'infrastructures ou de projets de construction qui pourraient entraîner des impacts sur le bassin; 2) consulter la population sur les principes d'aménagement fondamentaux, sur la vocation à donner à ce plan d'eau, et ce, selon les principes d'aménagements urbains du 21^e siècle; 3) recevoir, analyser et considérer les propositions concrètes d'aménagement qui seront soumises.

³ Voir fichier joint : *Contrat 2008-08-27 - Ville avec Rémi Morency (Analyse urbaine du bassin Louise).pdf*

Des images séduisantes, mais un bon investissement?

La Phase 3 de la Promenade Samuel-de-Champlain de Québec

Jean Lacoursière, Québec

Publié dans Le Devoir le 5 avril 2012



Photo : Léonce Naud

Il est impensable d'analyser de manière critique la résurrection de la plage de l'Anse-au-Foulon, présentée la semaine dernière comme l'élément clé de la Phase 3 de la Promenade Samuel-de-Champlain, sans donner l'impression de cracher dans le miroir d'eau. C'est pourtant un devoir. Ce chantier coûtera 100 M\$ provenant de tous les Québécois sans qu'ils n'aient eu un seul mot à dire.

L'investissement dans un parc-plage public

Alors que la Phase 1 de la Promenade a coûté 70 M\$ et fut décrite comme un « cadeau » du provincial pour le 400^e de Québec, les élus furent prompts à corriger les journalistes ayant osé qualifier la Phase 3 de « dépense », insistant plutôt pour dire « investissement ». Ce terme est effectivement préférable à « cadeau », dont la connotation est infantilissante, voire insultante lorsque l'argent vient de nos poches.

Avant d'investir, on fait ses devoirs. On analyse les options de placements en se demandant lequel maximisera le rendement tout en respectant nos valeurs et nos objectifs, généralement à long terme. Le type de placement ici en cause s'appelle *parc-plage public*. Le terme *rendement* devient *retombées économiques et sociales positives*. Or, tout indique que personne à la Ville de Québec, à la Commission de la Capitale nationale (CCN) et au gouvernement du

Québec n'a réfléchi à savoir si l'Anse-au-Foulon était l'endroit qui maximiserait les retombées positives d'un parc-plage de plusieurs dizaines de millions de dollars.

L'Anse-au-Foulon, l'endroit optimal?

Le paradoxe dans la résurrection de la plage du Foulon est que la baignade sera possible, mais dans une piscine de dimension olympique. Un miroir d'eau créera l'illusion presque parfaite que les gens se baignent dans le fleuve¹. Pourtant, l'eau y est des dizaines de fois plus salubre qu'au faite de la popularité du Foulon il y a un demi-siècle, grâce aux usines de traitement des eaux usées construites à fort prix au début des années 1990. Visiblement, nos élus cultivent des craintes face au risque pour la santé publique, alors que les inconvénients pour la baignade à cet endroit sont plutôt les courants et la marée. Le légendaire nageur Jacques Amyot a dû sauver plusieurs baigneurs emportés par le courant lorsqu'il était sauveteur au Foulon dans les années 1940. Par ailleurs, l'Anse-au-Foulon est loin des résidents et difficilement accessible par transport en commun. Elle est loin des touristes et des commerces et adossée à une falaise aux pieds de laquelle passent une artère de circulation majeure et un chemin de fer dont les coûts de déplacement seront importants. Bref, cette anse isolée semble un endroit idéal pour un parking liquide. La marina du Yacht Club de Québec s'y trouve déjà. Il y aurait de la place pour l'agrandir sans déplacer un boulevard, un chemin de fer et son tunnel.

Critères de qualité de l'investissement

Pour maximiser les retombées positives d'un investissement dans un parc-plage, celui-ci aurait avantage à être près du monde, si possible dans une zone densément peuplée où les enfants souffrent d'une surabondance d'asphalte durant les chaleurs de l'été. Il serait souhaitable que les touristes puissent aussi en jouir à distance de marche des autres attractions de la ville. Eux aussi ont chaud, tout comme les travailleurs des alentours qui pourraient profiter de l'eau. On devrait pouvoir s'y rendre facilement avec le transport en commun existant, le scénario rêvé étant que ce parc-plage soit au point de convergence des pistes cyclables de la ville. On aimerait être entouré de cafés, restaurants et bistrotts comme dans les plus belles villes balnéaires. L'eau de baignade serait toujours propre grâce à un système de filtration et les courants seraient inexistantes. Il y en aurait beaucoup, de l'eau. Disons 25 piscines olympiques. Il serait possible de jouir du lieu l'hiver en y aménageant une patinoire, une attraction touristique des plus exotiques. Potentiellement, le parc-plage agirait comme un élément de rétention des familles en augmentant la qualité de vie des quartiers avoisinants. La cerise sur le sundae serait qu'il devienne connu à travers le monde comme un endroit privilégié pour se détendre en admirant une des plus belles façades historiques d'Amérique.

Un lieu à investir : le bassin Louise

Les conditions idéales décrites ci-dessus existent à Québec à un endroit connu, mais que le Port de Québec gère en club privé opéré à perte: le bassin Louise et sa marina. Un projet de parc-plage quatre-saisons à cet endroit est porté par des citoyens et des Conseils de quartier depuis une quinzaine d'années et fut même une promesse du fédéral au début des années 1980. Malheureusement, la Ville de Québec a toujours volontairement agi comme si cette idée n'existait pas, préférant suivre les conseils d'une entité composée de non élus (la CCN) qui offre nos rives publiques tels des canevas vierges à des architectes paysagistes davantage doués en « *mobilier urbain* » et en horticulture qu'en développement d'installations permettant la jouissance physique de l'eau du fleuve, du plus grand nombre de manières et par le plus grand nombre de personnes possibles. Pire, la Ville et le Port discutent depuis plusieurs mois d'un développement immobilier massif du bassin Louise (hôtel 5 étoiles, condos de luxe, commerces, salon de jeux²) répondant à une vision plutôt monégasque du lieu. Depuis quand le développement immobilier fait-il partie de la mission d'un port?

Le bassin Louise est depuis longtemps occupé à moitié par les membres du Club nautique du Vieux-Port. Certains plaideront qu'il serait fou d'y aménager un parc-plage vu le manque de parking pour les yachts à Québec. Or, l'investissement le moins cher et le plus rentable pour l'économie de la Ville serait de laisser le secteur privé créer et gérer un autre grand parking à bateaux à l'Anse-au-Foulon et d'aménager un parc-plage public quatre-saisons au bassin Louise. Nul besoin de déplacer une route et un chemin de fer. Le parcours cérémoniel entre l'aéroport et la colline parlementaire ne serait pas aussi grandiose que le rêvent nos élus, mais parions que la visite reviendrait nous voir quand même.

Références

¹ Gagnon, Marc-André, *Les miroirs déménagent*, Le journal de Québec, page 4, 2012-03-28.

² Gagnon, Marc-André, *Des machines à sous dans le Vieux-Port?*, Le journal de Québec, page 4, 2012-03-28.